



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 novembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quinzième session

Points 9 et 141 de l'ordre du jour

### Rapport du Conseil économique et social

### Projet de budget-programme pour 2021

## **Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2021**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport rend compte des incidences budgétaires des résolutions et des décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2021, qui a débuté le 23 juillet 2020.

On trouvera notamment dans le présent rapport le montant estimatif des dépenses supplémentaires découlant de la décision 2021/209 du Conseil économique et social, intitulée « Date de la reprise de la session de 2020 et dates et ordre du jour provisoire de la session de 2021 du Comité chargé des organisations non gouvernementales ». Les ressources supplémentaires à prévoir pour 2021 comme suite à l'adoption de cette décision s'élèvent à 78 000 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et à 9 400 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel).

Il est proposé à la section III du présent rapport d'approuver l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 78 000 dollars pour 2021 au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), qui serait imputé sur le fonds de réserve pour 2021, et d'approuver également l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 9 400 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021, qui serait compensée par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).



## I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis pour demander à l'Assemblée générale d'approuver des crédits supplémentaires afin de couvrir les dépenses découlant des résolutions et des décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2021, qui a débuté le 23 juillet 2020.
2. Le 25 novembre 2020 le Conseil a adopté la décision 2021/209, dans laquelle il a autorisé le Secrétariat à entreprendre des activités supplémentaires ayant des incidences financières pour lesquelles aucune ressource n'était prévue dans le projet de budget-programme pour 2021<sup>1</sup>. Comme le prévoit l'article 31 de son règlement intérieur, il a été informé avant l'adoption de la décision des incidences que celle-ci aurait sur le budget-programme.
3. Si, à sa session de 2021, le Conseil adopte, après la publication du présent rapport, une autre résolution ou décision qui pourrait avoir des incidences sur le budget-programme, de nouvelles prévisions révisées seront publiées dans un additif au présent document.

## II. Incidences financières de la décision 2021/209 : date de la reprise de la session de 2020 et dates et ordre du jour provisoire de la session de 2021 du Comité chargé des organisations non gouvernementales

4. Aux alinéas a) à d) de sa décision 2021/209, le Conseil économique et social a :
  - a) Noté que la reprise de la session de 2020 du Comité chargé des organisations non gouvernementales n'avait pas eu lieu en août 2020 comme prévu<sup>2</sup> en raison de contraintes liées à l'impact continu de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les modalités de travail du Conseil et les sessions de ses organes subsidiaires ;
  - b) Décidé d'autoriser, à titre exceptionnel, la reprise de la session de 2020 du Comité, qui consisterait en une réunion au cours du dernier trimestre de 2020, pour examiner, conformément à la résolution 2008/4 du 21 juillet 2008, la suspension, le retrait et le rétablissement du statut des organisations non gouvernementales ;
  - c) Décidé qu'en raison de l'impossibilité de convoquer une reprise de la session complète du Comité en 2020 du fait des contraintes susmentionnées, la session ordinaire de 2021 du Comité se tiendrait du 18 au 29 janvier et le 10 février 2021, et la reprise de sa session du 17 au 25 mai, le 27 mai et le 7 juin 2021 ;
  - d) Décidé, à titre exceptionnel, d'autoriser le Comité à examiner la documentation publiée pour la reprise de la session de 2020 à sa session de 2021.
5. Les activités visées dans la décision relèvent du programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de plan-programme pour 2021 et du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 2)].

---

<sup>1</sup> Le projet de budget-programme pour 2021 a été publié sous la cote A/75/6 (Introduction) et dans les fascicules s'y rapportant [A/75/6 (Sect.1 à 36) et A/75/6 (Income Sect.1 à 3)], accompagnés des rectificatifs éventuels.

<sup>2</sup> Voir la résolution 2020/4 du Conseil économique et social, par. 2 c) ii).

6. Comme suite aux demandes formulées dans la décision, il est prévu que la session ordinaire de 2021 du Comité chargé des organisations non gouvernementales se tiendra du 18 au 29 janvier et le 10 février 2021, et la reprise de sa session du 17 au 25 mai, le 27 mai et le 7 juin 2021, que ces sessions comprennent au total 38 séances avec interprétation dans les six langues officielles et qu'elles se tiennent à New York. Huit de ces 38 séances, tenues sur cinq jours, s'ajouteraient aux produits du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour 2021.

7. Compte tenu de l'alinéa c) de la décision, il est estimé que, pour les séances supplémentaires devant se tenir en 2021, il faudrait prévoir des ressources supplémentaires destinées à financer des dépenses non renouvelables de 78 000 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et de 9 400 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) (voir le tableau ci-dessous).

**Ressources nécessaires au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et du chapitre 36 (Contributions du personnel)**

(En dollars des États-Unis)

<i>Ressources supplémentaires à prévoir pour 2021</i>	
<b>Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)</b>	
Interprétation	78 000
<b>Chapitre 36 (Contributions du personnel)</b>	
Contributions du personnel	9 400
<b>Total</b>	<b>87 400</b>

8. Aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2021 pour financer les activités supplémentaires demandées dans la décision 2021/209. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour 2021 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 87 400 dollars pour 2021.

9. Au vu des demandes formulées dans la décision 2021/209, les activités supplémentaires prévues pour 2021 sont des réunions initialement prévues pour 2020 qui ont été reportées à 2021. En conséquence, il sera rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget de 2020, qui sera soumis à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-seizième session, du reliquat qui doit être restitué, à savoir la différence entre les ressources approuvées pour 2020 et le montant final des dépenses engagées au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), qui comprendra le solde inutilisé des ressources prévues pour la reprise de la session de 2020 du Comité chargé des organisations non gouvernementales.

### III. Conclusions et recommandations

10. L'Assemblée générale est invitée à :

a) approuver l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 78 000 dollars, qu'il est proposé d'imputer sur le fonds de réserve pour 2021, au

**chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2021 ;**

**b) approuver l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 9 400 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021, qui sera compensée par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).**

---